

Attestation Fédérale d'Assistant (AFA)

19

OBJECTIF

L'AFA permet de donner une reconnaissance à un intervenant bénévole qui aide occasionnellement un enseignant diplômé minimum du DAF à encadrer des séances de karaté ou d'une discipline associée dans un club affilié FFKDA. Il ne s'agit pas d'un diplôme d'enseignant autonome. Le responsable de la séance doit être titulaire au minimum du DAF et être présent dans la salle pendant l'intervention d'un assistant titulaire de l'AFA.

En incitant des jeunes pratiquants à s'impliquer dans la vie associative, cette attestation accessible à partir de la ceinture marron et de 14 à 18 ans, s'intègre donc dans la formation sportive citoyenne.

L'AFA donne des compétences limitées à son titulaire : savoir mettre en œuvre des exercices élaborés par l'enseignant principal, être capable d'animer et de veiller aux consignes de sécurité, connaître les points essentiels de la vie associative, être informé des possibilités d'évolution offertes par la filière de formation fédérale.

L'AFA permet un premier accès aux activités d'enseignement bénévole. Elle est la première étape (ou marche) dans une logique de formation conduisant à l'enseignement en autonomie.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour s'inscrire à la formation, le candidat doit :

- Avoir au minimum la ceinture marron ;
- Être âgé de 14 à 18 ans ;
- Posséder au moins deux licences FFKDA dont celle de l'année en cours.

Le seul mode d'accès possible est la participation en présentiel à la formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée à la demande d'un ou plusieurs présidents de département d'une même ligue auprès du président de ligue **par votre Comité Départemental**. Plusieurs formations AFA peuvent être organisées dans la même saison sportive par l'équipe de formation de l'Ecole Régionale Départementale de Formation (ERF) qui se déplace dans les départements concernés.

La formation est construite autour de **3 unités de formation** :

- UF1 – Enseignement et animation
- UF2 – Environnement associatif et fédéral
- UF3 – Participation à la vie fédérale et citoyenne

Durée de la formation : 8 heures

Tarif : 30 €

ÉVALUATION ET VALIDATION

Pour obtenir l'AFA, il n'y a pas d'épreuve certificative. Des épreuves formatives sont organisées tout au long de la formation lors des mises en situation pratique. L'AFA est délivrée par le Comité Départemental.

ORIENTATION VERS LE DAF

Le titulaire de l'AFA ne bénéficie pas d'allègement de formation pour le DAF.